F

联合国粮食及农业组织 Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

| |
|---|
| **Neuvième session** |
| **Rome, 31 mars – 4 avril 2014** |
| **Le succès des pays africains** |
| **Point 10.6 de l'ordre du jour** |
| **Redigé par Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tome & Principe et Tchad** |

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.*

**CMP 9 : DOCUMENTATION DES 'SUCCESS STORIES'**

**Code et titre du Projet : TCP/RAF/3312 -** *Appui au renforcement des capacités phytosanitaires dans les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)*

**Pays bénéficiaires:** Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tome & Principe et Tchad

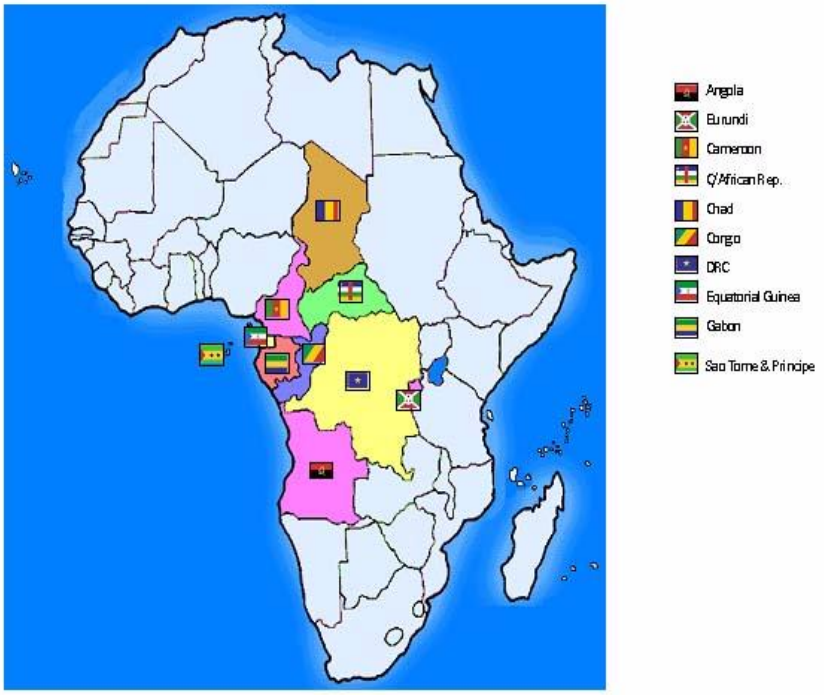


**Contexte et problème abordé**

La circulation de produits agricoles et des semences et plants, soit intra-régionale ou internationale, comporte des risques sanitaires et phytosanitaires. Dans le même temps, la conquête de marchés extérieurs pour les produits agricoles cultivés dans la sous-région d'Afrique Centrale nécessite le respect des normes sanitaires et phytosanitaires établies conformément aux instruments internationaux comme la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation Mondiale du Commerce. Une grande inquiétude est le risque d'introduction des ravageurs exotiques et des maladies transfrontières qui peuvent être véhiculés par les importations alimentaires, des semences et du matériel végétal de plantation (tubercules, boutures, bulbes, etc.). Afin d'aider les pays à respecter les normes internationales en matière de commerce en produits agricoles et de prévenir les risques phytosanitaires et les gérer convenablement quand ils se produisent, des efforts concertés sont nécessaires au niveau sous-régional, étant donné la nature transfrontière de ces problèmes; d'où la nécessité de les aborder dans une approche communautaire à travers ce projet sous-régional qui vise le renforcement des capacités des Organisations Nationales de Protection des Végétaux (ONPV).

**Réponse de la FAO**

Suite à une demande de la CEEAC et la CEMAC et pour aborder la problématique citée ci-dessus, un Projet de Coopération Technique (PCT) de la FAO a été approuvé le 01/07/2011 avec un budget de **USD 495.000** et a complété ses activités le 31/12/2013.

Le projet vise à renforcer les capacités des Organisations Nationales de Protection des Végétaux (ONPV) à participer activement dans la mise en œuvre de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux.

Les institutions partenaires de ce projet étaient les ONPV et d'autres services étatiques et acteurs non-étatiques des pays membres de la CEEAC et la CEMAC.

**Effets/résultats du projet**

A la fin du projet, les effets/produits suivants ont été réalisés:

- Un diagnostic complet des capacités phytosanitaires de six pays sur les 10 que compte le projet (Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon et Tchad) à l'aide des 13 modules de l'outil d'Evaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP) de la CIPV. Deux autres pays (Cameroun et Sao Tome et Principe) ont partiellement complété l'exercice.
- Une stratégie nationale de renforcement des capacités phytosanitaires est disponible pour les six pays cités ci-dessus, ainsi qu'une stratégie sous-régionale.
- Les textes réglementaires nationaux de sept pays (Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) en matière de protection des végétaux, dont certains datent des années '50 et '60, ont été revus et mis en conformité avec la CIPV et l'accord sur les mesures Sanitaires et Phytosanitaires (Accord SPS) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).
- Un protocole de coopération et de concertation entre les pays pour la gouvernance de la CIPV dans l'espace CEEAC et CEMAC a été élaboré.
- Les capacités de 80 cadres des ONPV des 10 pays de la CEEAC et CEMAC ont été renforcées sur l'outil ECP, le processus d'élaboration des normes phytosanitaires et l'échange d'informations phytosanitaires.
- Dix éditeurs du Portail Phytosanitaire International (PPI) des 10 pays de la CEEAC et la CEMAC ont été formés sur l'entretien de cet outil d'échange d'informations entre les pays contractants de la CIPV.

**Suite et durabilité du projet**

Les autorités nationales, à travers les ministres en charge de l'agriculture, et celles de la CEEAC et la CEMAC ont été régulièrement informées sur l'évolution du projet. Ainsi, ayant pris connaissance de l'impact potentiel pour la sous-région et de la belle prestation des participants de l'Afrique Centrale à la

Huitième Session de la Commission des Mesures Phytosanitaires (CMP) tenue à Rome du 8 au 12 avril 2013, la CEMAC et la CEEAC se sont engagées à appuyer l'organisation de la réunion de préparation en 2014 de la Neuvième Session du CMP afin de pérenniser cet acquis. Ainsi, la CEMAC a débloqué une enveloppe financière qui a permis d'organiser une réunion de préparation de la présente session de la CMP à Libreville au Gabon du 25 au 27 février 2014, conjointement avec le Bureau Sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale (SFC) et le Secrétariat de la CIPV.

Pour poursuivre les activités de renforcement des capacités, le SFC a inscrit ces actions dans son programme biennal 2014-2015, et ce en rapport avec le nouveau cadre stratégique de la FAO. Les stratégies nationales et la stratégie sous-régionale de renforcement des capacités phytosanitaires seront traduites en projets en vue de la mobilisation des ressources. Enfin, des démarches sont en cours pour documenter les expériences pour servir de référence pour d'autres régions et parties contractantes de la CIPV.

**Effets catalytique durant et après le projet**

Le projet a bénéficié du soutien et de la participation de la CEMAC et de la CEEAC durant sa mise en œuvre. La CEMAC prévoit l'allocation des fonds qu'elle a obtenus de l'Union Européenne pour consolider les acquis du projet. Une offre technique et financière y afférente est en cours de préparation par le Bureau Sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale (SFC). Le projet a servi de modèle que d'autres régions ou pays du monde (Pacifique Sud, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord) souhaitent copier. A ce titre, il a été positivement apprécié par les instances de la CIPV. En effet, le rapport de la deuxième réunion du Comité de la CIPV sur le Développement des Capacités, tenue à Kuala Lumpur en Malaisie du 27 au 31 mai 2013, a fait référence à ce projet en ces termes ***«Un projet régional pour l'Afrique centrale a travaillé pour renforcer les capacités nationales et régionales dans le domaine phytosanitaire dans dix pays, fondée sur l'application du PCE. Les pays ont interagi les uns avec les autres avec succès pour apprendre à partir de leurs expériences, par exemple la participation des parties prenantes. Le projet a clairement montré une connaissance accrue et la capacité de traiter les questions de la CIPV, et une participation accrue à la CMP-8 était évidente. Des expressions d'intérêt à reproduire ce modèle en Afrique de l'Ouest et dans le Pacifique Sud-Ouest ont été faites"***.

**Résultats à 'visage humain'**

En plus des agents des ONPV dont le projet a largement contribué au renforcement des capacités dans divers domaines, sept professionnels juniors (personnel du Ministère de l'Agriculture du Gabon mis à la disposition du SFC), deux stagiaires de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku au Gabon et un stagiaire de 'Cornell University' aux Etats Unis ont bénéficié des formations conduites dans le cadre de ce projet. Vers la fin du projet, Mme. Alphonsine Louhouari, Chef de Service de la Protection des Végétaux en République du Congo a fait le témoignage suivant à travers un message email envoyé au 'LTO Officer' le 23/10/2013 : ***« Je remercie le projet de m'avoir accordé la formation en outil ECP et de m'avoir accordé cette opportunité de mener ensemble avec mes collègues, le travail sur l'évaluation des capacités phytosanitaires de mon pays ainsi que l'élaboration de la stratégie nationale. Ceci a été une expérience émouvante pour moi bien que je l'ai vécue avec beaucoup de contraintes. Je me sens fière aujourd'hui parce que je me sens rassurée que je peux conduire un projet quelle qu'elle soit ».*** Les

capacités ainsi renforcées de Mme. Louhouari lui ont valu d'être nommée le 19/11/2013 comme Point de Contact officiel de la CIPV au compte de son pays. En effet, le cas de Mme. Louhouari n'est qu'un exemple. D'autres points de contact ont leurs propres expériences quant à la manière dont ce projet a influé sur leur vie professionnelle.

**Leçons apprises**

- **Collaboration** : Servant d'exemple d'une collaboration réussie, ce projet a su mobiliser différentes entités, à savoir les ONPV, le Secrétariat de la CIPV, le Service Droit et Développement (LEGN) de la FAO et le SFC autour d'un objectif commun.
- **Appropriation nationale**: La mise en œuvre du projet été *'country-driven'*, avec tous les acteurs de la protection des végétaux mobilisés autour des points de contact de la CIPV qui ont fait preuve de leadership surtout dans la conduite de l'ECP et dans l'élaboration des stratégies nationales de renforcement des capacités.
- **Rentabilité économique** : Avec un coût moyen de moins de 50.000 USD/pays, ce projet a été rentable ('cost effective'), vu les produits et services rendus et leurs effets induits.
- **Coopération sous-régional** : Les communautés économiques régionales (CEEAC et CEMAC) se sont avérés comme partenaires importants dans la mise en œuvre et dans l'internalisation des résultats du projet.